

**Mairie de Québriac**

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC  
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14  
Email : mairie@quebriac.fr

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 5 septembre 2008**

L'an **DEUX MIL HUIT**, le **CINQ SEPTEMBRE** à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **CHÂTEAUGIRON Armand**, Maire.

**Date de la convocation** : 28 août 2008

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 14

**Présents** : Mesdames et Messieurs **CHÂTEAUGIRON Armand**, **BILLON Alain**, **DENOUAL Louis**, **HUARD Patricia**, **BORDE Jacques**, **LAMARRE Eugène**, **OLLIVIER Alain**, **LEBRETON Angélique**, **CHANTEUX Régine**, **DELAHAIS Marc**, **GAMBLIN Marie-Madeleine**, **MORLON Xavier**, **HOUITTE Jean-Claude**, **BOISSIER Patrick**.

**Absente excusée** : Madame **HILLIARD Marie-José**.

**Secrétaire de séance** : Madame **LEBRETON Angélique**.

**Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2008**

En l'absence d'objection, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

**Projet d'échange de terrains entre la Cme de QUÉBRIAC et les époux LEROUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Les époux Leroux sollicitent le conseil municipal pour un échange de terrains. Ils sont propriétaires de plusieurs parcelles le long de la route dite route « rouge » de la Touche vers la Gerdais et le long de la même route vers la Ville es Ray. Les actes de cession à la commune des surfaces traversées par ces routes n'ont pas été réalisés dans le passé. Récemment, le conseil municipal a effectué certaines acquisitions mais les époux Leroux n'ont pas accepté de vendre au motif de leur souhait d'un échange. Compte tenu de la sensibilité et complexité du dossier (affaire en cours au Tribunal Administratif) et de l'absence de consensus, cet échange n'a pas eu lieu. Le changement d'interlocuteur suite aux élections municipales est un événement qui peut faciliter les reprises de contact et des négociations en vue d'aboutir à cet échange, afin de régulariser la situation de ces routes et réaliser enfin les actes notariés d'acquisition.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire d'entreprendre des négociations avec les époux Leroux afin de devenir propriétaire des parcelles concernées par les routes en question. Les surfaces des époux Leroux sont de 1900 m<sup>2</sup> environ, l'objet de l'échange serait toute au moins une parcelle de 300 m<sup>2</sup> de délaissé communal, dont le conseil municipal précédent avait accepté le principe de l'échange, sans arriver toutefois à s'accorder avec les époux Leroux sur les conditions financières d'échange.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

## **Aménagement d'un terrain multisports**

Le Conseil Municipal a prévu d'implanter un terrain multisports de proximité sur le site de la Nouasse afin d'accroître les possibilités de faire du sport pour le plus grand nombre : enfants de l'école, associations, particuliers ...

La commune de QUÉBRIAC a donc lancé une consultation pour la fourniture et l'installation d'un espace multisports afin de concrétiser ce projet d'aménagement.

Après analyse des offres par la commission « sports – loisirs – infrastructures », il est proposé de retenir la société JEM CONCEPT de Péaule (Morbihan) pour la fourniture et l'installation d'un espace multisports de type « ADO MIRA » en inox brut 304 L 15 X 30 ml.

Le coût de l'ensemble multisports proposé par ladite société est de 48 287,50 Euros HT soit 57 751,85 Euros TTC. Non compris la réalisation d'une plateforme par une entreprise spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le choix de la société « JEM CONCEPT » pour la fourniture et l'installation d'un plateau multisports de type « ADO MIRA » inox brut 15 X 30 ml d'un montant de 48 287,50 Euros HT (57 751,85 Euros TTC).
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté :

| <b>DÉPENSES (TTC)</b>                                    |                     | <b>RECETTES</b>                     |                     |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| . Multisports type « ADO MIRA »<br>15 X 30 ml, inox brut | <b>57 751,85 €</b>  | . Subvention du Conseil Général     | <b>19 875,00 €</b>  |
| . Plateforme + VRD                                       | <b>47 093,70 €</b>  | . Subvention CC Bretagne Romantique | <b>20 000,00 €</b>  |
| . Étude des sols   | <b>1 196,00 €</b>   | . F.C.T.V.A                         | <b>13 300,00 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>106 041,55 €</b> | . Emprunt                           | <b>43 000,00 €</b>  |
|  |                     | . Autofinancement                   | <b>9 866,55 €</b>   |
|  |                     | <b>TOTAL</b>                        | <b>106 041,55 €</b> |

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine dans le cadre des équipements sportifs de proximité ainsi que de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **Aménagement des abords de la RD 81 Approbation de l'Avant Projet Définitif**

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la route départementale 81, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'Avant Projet Définitif élaboré par le bureau d'étude INFRACONCEPT de Cesson Sévigné.

Le projet porte sur un aménagement des espaces publics situés aux abords du cimetière, terrain de football et salle polyvalente : réfection de la voirie, réseau d'assainissement, trottoirs, ralentisseurs, places de parking ...

Les travaux sont répartis en un lot comprenant trois parties :

- terrassement
- voirie
- assainissement

Le montant prévisionnel du programme des travaux fait apparaître un investissement de 114 756,70 Euros HT (137 249,01 Euros TTC).

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de valider le projet d'aménagement des abords de la Route Départementale 81.**
- **autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux.**
- **sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'action en faveur de l'utilisation du granit et une participation de la dotation des recettes des amendes de police.**

## **Curage de l'étang des Noës**

Il a été décidé de procéder au curage de l'étang communal des Noës.

Monsieur Louis DENOUAL, adjoint au maire chargé du dossier, présente les résultats de la consultation réalisée auprès de diverses entreprises.

Après étude des différents devis, il est proposé de retenir l'offre de la SARL DELACROIX de Saint-Domineuc pour un montant de 5 000,00 Euros HT (5 980,00 Euros TTC).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **Reprise du bar des sports**

Le Conseil Municipal, décide de retenir le projet présenté par Mr et Mme CAUCHY Gérard demeurant à PLEUGUENEUC pour la remise en activité du « bar – restaurant » du bourg (anciennement bar des sports).

## **Acquisition d'un bâtiment sanitaire « maternelle »**

Dans l'attente de la construction du préau de la cour Nord du Groupe Scolaire, il a été décidé d'installer un bâtiment sanitaire modulaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la mairie de SAINT DIDIER qui a mis en vente un bâtiment sanitaire « maternelle ».

### Caractéristiques :

*Marque « COUGNAUD »*

*Année de mise en service : 2003*

*Dimensions : 8,20 m X 2,44 m X 2,75 m – Hauteur sous plafond : 2,31 m*

*Surface totale : 20 m<sup>2</sup>*

*Ossature du bâtiment galvanisée / grenaillée et laquée*

*Installation sanitaire : 3 wc, 2 urinoirs, 2 lavabos, 1 chauffe-eau électrique*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la mairie de SAINT DIDIER (Ille et Vilaine) pour l'achat d'un bâtiment sanitaire « maternelle » (marque COUGNAUD) au prix de 7 000,00 Euros.**

## **Acquisition d'une sono portable**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise l'acquisition d'une sono portable (200 W RMS MA808 MIPRO CD) et accepte l'offre de la société SONOWEST de Melesse pour un montant de 1 630,43 Euros (1950,00 Euros TTC).

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Étoile Sportive Québracoise**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Pour la saison 2008 – 2009, l'Étoile Sportive Québracoise a décidé de recruter un éducateur sportif dans le cadre des missions proposées par « Profession Sport 35 ».

Cet organisme intervient notamment dans la gestion administrative des associations « employeurs », l'accompagnement des bénévoles dans leur vie associative, la mise en relation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi sportif.

L'éducateur sportif interviendra à raison de 4 heures par semaine auprès des jeunes footballeurs Québracois.

Le coût financier à la charge de l'Étoile Sportive Québracoise est estimé à 3 700,00 Euros pour la saison 2008 – 2009.

L'Étoile Sportive Québracoise sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour atténuer cette charge financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde à l'Étoile Sportive Québracoise une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 Euros.**

**Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers » du budget principal.**

**La somme sera versée sur présentation des factures acquittées par l'Étoile Sportive Québracoise suivant l'échéancier :**

- 1<sup>er</sup> versement en JANVIER 2009 = 750,00 Euros
- 2<sup>ème</sup> versement en JUIN 2009 = 750,00 Euros

**Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de  
l'Association Bretonne de Tai Chi Chuan**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre la salle polyvalente à disposition de l'association Bretonne de Tai Chi Chuan dont le siège social est situé 3 Square d'Oslo à RENNES.

L'association disposera de la salle le mardi soir et le prix de location est fixé à 120,00 Euros pour la saison 2008 – 2009 (septembre 2008 à juin 2009).